

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 1^{er} mars 2018, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1. Zones d'Activité Economique – acquisition d'un terrain sur la zone de Callac à Plabennec

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Le terrain communal cadastré YW 256 situé dans la ZAE de Callac à Plabennec d'une superficie de 13 189 m² a été acquis en 2015 par la commune de Plabennec au prix de 7 € le mètre carré.

Il convient donc de procéder au rachat de cette parcelle au prix de 92 323 € afin de réaliser l'aménagement et permettre ainsi l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Unanimité du bureau de communauté

2. Zones d'Activité Economique – acquisition d'un terrain sur la zone de Ker Héol à Plouguin

Le terrain communal cadastré AL n°49 situé dans la ZAE de Ker Héol à Plouguin d'une superficie de 9 911 m² a été acquis le 29 décembre 2016 par la commune de Plouguin au prix de 4,40 € le mètre carré.

Il convient donc de procéder au rachat de cette parcelle au prix de 43 608 € afin de réaliser l'aménagement et permettre ainsi l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Unanimité du bureau de communauté

3. Projet d'extension de la zone de Penhoat - Acquisition d'un terrain agricole

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Penhoat sur la commune de Plabennec, il est proposé que la CCPA acquière une parcelle située dans le périmètre de ce projet au lieu-dit Pont Amis. Cette parcelle dont la référence cadastrale est YH 12 représente une surface totale de 2 ha 21 a 50 ca dont 2ha 04 a 24 ca classés en IAUe.

Ladite vente, si la réalisation en est acceptée aura lieu moyennant un prix de 59 141 euros soit 2,67 euros/m².

Unanimité du bureau de communauté

4. Zone d'Activité Economique de la rue de Brest à Bourg-Blanc – Avis sur la cession d'un terrain privé communal

La commune de Bourg-Blanc est propriétaire de 3 lots commercialisables dans la ZAE «Rue de Brest » et une entreprise s'est montrée intéressée pour l'achat de l'un d'eux. Il s'agit de Maison Bois Ouest déjà installée sur Bourg-Blanc et spécialisée dans la construction de maisons individuelles en bois. Il s'agit du lot n°9 (parcelle E 2270 au cadastre) d'une surface de 1024 m². Le prix de vente est 25 € le mètre carré soit un prix de vente total de 25 600 €.

La Communauté de communes n'étant chargée que de pouvoirs de gestion, il n'en demeure pas moins qu'elle assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède notamment tous pouvoirs de

gestion. L'accord préalable de la communauté de communes est donc requis pour que la commune de Bourg-Blanc puisse procéder à la vente du lot n°9 situé dans la ZAE Rue de Brest.

Unanimité du bureau de communauté

5. Convention relative à l'entretien des espaces verts des Zones d'Activité Economique

L'exercice de la compétence « ZAE » nécessite la mobilisation de moyens humains, techniques et matériels existants actuellement dans les communes concernées.

En théorie les moyens humains et techniques consacrés devraient être également transférés à la communauté de communes sous réserve qu'ils soient intégralement consacrés à cet usage. Ce qui n'est pas le cas des agents techniques, ni du matériel et des véhicules affectés à la gestion de ces sites. Si la CCPA dispose des moyens et des compétences en matière de gestion des espaces de voirie, ce n'est pas le cas pour ce qu'il s'agit de la gestion des espaces verts. C'est pourquoi, les communes concernées et la CCPA ont fait le choix de confier la gestion des espaces verts situés sur les ZAE transférées au 1^{er} janvier 2017 aux communes.

Avis favorable du bureau– décision du conseil de communauté le 19 avril

6. Convention cadre de partenariat avec la Chambre Régionale d'agriculture

La Communauté de communes du Pays des Abers et la Chambre d'agriculture ont engagé de longue date des relations de confiance et des partenariats qui se sont traduits par diverses initiatives.

Aujourd'hui, elles s'accordent pour renforcer leur partenariat et partager les ambitions suivantes :

- Développer une vision partagée des enjeux pour l'agriculture à prendre en compte dans les politiques communautaires en cohérence avec les orientations professionnelles.
- Préserver la ressource non renouvelable des terres agricoles.
- Permettre le développement de l'activité économique agricole répondant à la diversité des attentes des agriculteurs et des habitants.
- Contribuer à la valorisation du cadre de vie et au partage du territoire.

Une convention cadre précise les conditions générales de ce partenariat pour lequel aucune incidence financière n'est prévue.

Unanimité du bureau de communauté

7. Appel à candidature de SOTRAVAL - Extension des consignes de tri

Dossier reporté

8. Demande d'attribution d'un fonds de concours pour le financement du projet de salle polyvalente de la commune de Tréglonou – Christian CALVEZ

Par lettre du 15 janvier 2018, M. le maire de Tréglonou explique au président de la C.C.P.A. les difficultés qu'a éprouvées sa commune à reconstruire en totalité la salle polyvalente de Kerellen et les vestiaires de football dans les délais impartis par la délibération "fonds de concours".

A ce jour, malgré un coût élevé et dans l'espoir d'un certain nombre d'aides complémentaires (*le plan de financement figure dans le tableau ci-dessous*) il considère que l'avancement des études et le désendettement de sa commune pourraient permettre la réalisation du projet sous réserve du bénéfice d'un certain nombre de subventions dont celle, incontournable, de 258 600 € de la C.C.P.A. qui, sur la base du coût d'objectif, aurait été versée à Tréglonou si l'opération avait été lancée dans les délais (ordre de service signé au plus tard le 30 juin 2015).

La position de la C.C.P.A. sur cette demande serait donc basée sur la solidarité à l'égard d'une de ses communes membres qui, pour des raisons extérieures à sa volonté, n'a pas été en mesure de bénéficier des effets de cette délibération.

Outre Tréglonou, seule la commune de Loc-Brévalaire pourrait être dans un cas similaire mais cette commune n'a pas fait, à ce jour, valoir de projet susceptible d'être concerné par une décision du même ordre.

Avis favorable du bureau – Décision du Conseil de communauté le 19 avril

9. Avenant n°5 au contrat de territoire - Jean François TREGUER

Après une première réunion par pays le 1er mars 2017, deux rencontres politiques se sont tenues les 28 juin et 19 septembre sur le contenu global du contrat et les priorités de l'EPCI et du Conseil départemental.

Ces échanges ont permis de s'accorder sur des enjeux de travail avec le territoire et de mettre en exergue le rôle essentiel des EPCI en la matière. Des actions inscrites au contrat répondent déjà, pour certaines d'entre-elles, à ces enjeux, étant précisé que l'animation de ce volet doit permettre de faire émerger à l'échelle locale des initiatives spécifiques adaptées au contexte du territoire.

A la date du 11/12/2017, le total des subventions départementales votées dans le cadre du contrat de territoire s'élève à 3 750 147 €.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 19 avril

10. Eau et assainissement – Création de deux postes d'agents polyvalents – Christian CALVEZ

Suite au Conseil d'Exploitation des services eau et assainissement qui s'est tenu le 21 février 2018, il est proposé au Bureau de décider de la création de deux postes d'agents polyvalents d'entretien des réseaux eau et assainissement à temps complets sous statut privé, ou par voie de mutation, à compter du 1er mai 2018.

Unanimité du bureau de communauté

11. Participations 2018 – Jean François TREGUER

SM du Pôle aquatique Abers-Lesneven	442 550 €
ADEUPA	40 451 €
Pôle métropolitain Pays de Brest	96 000,82 €
Brest Terres Océanes	39 265 €
Mission locale	60 403,12 €

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 19 avril

12. Plan de communication : Bilan 2017 et proposition d'actions 2018 – Roger TALARMAN

2017 a vu le nombre d'actions de communication fortement augmenté notamment du fait de l'élargissement de prise de compétences de la CCPA mais aussi de l'activité grandissante des services communautaires.

- 40 conférences de presse
- 517 publications dans les BIM en 2017.
- création d'une chaîne Youtube. 3 vidéos de l'édition 2017 du Printemps des Abers sont en ligne.
- Site Internet de la CCPA : près de 63 928 visiteurs différents (+39%), 106 731 visites (+39,4%) et 280 289 pages vues (+18,8%).
- Extranet de la CCPA : près de 796 sessions, 352 utilisateurs et 2613 pages vues pour 2017.

L'année 2018 verra la reconduction de certaines actions comme Le Printemps des Abers et les Tréteaux Chantants, le renforcement du soutien aux associations au titre de l'animation et de la promotion du territoire, le renouvellement de la convention salles culturelles de Plabennec et de Plouguerneau, et de la convention tripartite CCPA – Lannilis – Tro bro Léon.

De plus, de nouveaux supports seront réalisés afin de développer la communication entre les différents services communautaires.

Au niveau de la communication institutionnelle, différents rapports seront élaborés comme le rapport général d'activité, le rapport du SPANC et celui des déchets. Les supports d'information destinés à la population sont maintenus : Abers Act, les envois réguliers dans les bulletins d'information municipaux, l'organisation des points presse, l'actualisation de la page Facebook... Par ailleurs, différents supports liés aux activités des services communautaires seront élaborés.

Unanimité du bureau de communauté

13. Demande de subvention Agrifête 2018 – Roger TALARMAIN

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Ploudalmézeau accueillent la 24^{ème} édition d'Agrifête, et sa traditionnelle finale départementale de labour les 25 et 26 août 2018 à Ploudalmézeau. Grande fête agricole départementale, Agrifête est devenue au fil du temps la 3^{ème} manifestation événementielle du Finistère (30 000 visiteurs par jour).

Le budget prévisionnel de l'évènement est de 130 750 €. Afin d'organiser au mieux cette manifestation, les jeunes agriculteurs du Finistère demandent la participation de la CCPA ainsi que du prêt de matériel (tables, chaises, chapiteaux, barnums...).

Il est décidé en Bureau d'apporter un soutien à l'Agrifête à hauteur de la moitié de la participation de la CCPI, plafonné à 3 000 €.

Unanimité du bureau de communauté

14. Plan Inter Communal de Sauvegarde – Christian CALVEZ

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tels que la CCPA, un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) peut être établi en lieu et place des communes. En ce cas, il est arrêté par le président de l'EPCI et par chacun des maires des communes concernées.

Une convention tripartite « communes/CCPA/association EGEE » est proposée dans ce cadre et précise les conditions générales de cet accompagnement par cette association.

L'intervention de l'association portera sur l'analyse des risques de chaque commune de la CCPA sur la base du DDRM, du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ainsi que des visites sur sites. L'association procédera à l'élaboration du PICS comprenant la mise en place des procédures à destination du public et des intervenants lors de catastrophes impliquant la sécurité civile. Une participation financière de la CCPA au bénéfice de l'association EGEE à hauteur de 6 750 € est

envisagée.

Unanimité du bureau de communauté

15. Définition des modalités de concertation, procédure de modification simplifiée PLU de Le Drennec – Christian CALVEZ

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Drennec a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2007. Il n'a pas fait l'objet de modifications depuis.

Le PLU de Le Drennec doit faire l'objet d'une modification simplifiée afin de supprimer l'emplacement réservée n°3 prévu pour réaliser les objectifs de mixité sociale fixés par le PADD du PLU. En effet, le réaménagement du bourg réalisé en 2010 a permis la construction de 17 logements sociaux. L'emplacement réservé n°3 n'a donc plus de fondements et il s'agit donc de mettre à jour le PLU de Le Drennec en ce sens.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 19 avril

16. Modification du tableau des effectifs – Christian CALVEZ

Compte tenu du volume d'activité croissant de la CCPA, et afin de renforcer la structuration de ses services, il est proposé au Bureau communautaire de créer un poste de Directeur Général Adjoint sur emploi fonctionnel. Ce poste sera placé sous l'autorité directe du Directeur Général. Il secondera le Directeur Général et aura un lien hiérarchique avec l'ensemble des services de la CCPA.

Par ailleurs, il s'avère que le poste de Directeur Général actuel est établi sur la base d'une strate de population comprise entre 20 000 et 40 000 habitants. La population totale de la CCPA étant désormais supérieure à 40 000 habitants, il convient de procéder à la modification de ce poste.

Unanimité du bureau de communauté

17. Coordination enfance-jeunesse – recrutement d'un coordinateur(ice)

Le bureau du 6 juillet 2017 s'est positionné sur le devenir et poste du poste de coordinateur de l'enfance /jeunesse sur le Pays des Abers. Après de nouveaux échanges sur l'orientation à donner à ce poste de coordinateur dont une partie des missions devra également porter sur le secteur « enfance », le bureau, lors de sa séance du 7 septembre, décide de confier la réflexion sur le profil de poste à établir aux adjoints communaux en charge de l'enfance et de la jeunesse, sous la responsabilité des maires. Les adjoints communaux en charge de l'enfance jeunesse viennent de remettre, fin février, une proposition de fiche de poste. Le souhait d'un poste pérennisé et pourvu au 1^{er} septembre 2018 est également émis.

En conséquence il est proposé le lancement d'une procédure de recrutement par la CCPA d'un(e) coordinateur(ice) enfance-jeunesse, poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des animateurs ou celui des rédacteurs territoriaux (catégorie B). L'encadrement hiérarchique et fonctionnel sera confié au Maire de la commune de LANNILIS dans le cadre d'une mise à disposition.

Madame la Maire de Plabennec propose quelques modifications à la fiche de poste présentée.

Le Bureau de communauté prend acte de cette demande et invite les élus communaux du comité de suivi (adjoints à l'enfance et à la jeunesse) à se réunir pour examiner cette demande de modification.

Unanimité du bureau de communauté

18. Approbation de l'avenant au Contrat de partenariat Europe/Région /Pays de Brest 2014-2020 pour la période 2017-2020

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Brest permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux.

Une nouvelle dotation de 14 204 366 € de crédits régionaux de la politique territoriale est allouée au Pôle métropolitain du Pays de Brest pour la période 2017-2020 pour lui permettre de mettre en œuvre les priorités partagées de développement définies dans le contrat de partenariat, et sur la base des critères de péréquation régionale adoptés par le Conseil régional en février 2017.

Avec les reliquats correspondant à l'enveloppe non programmée sur la période 2014-2016, le Pays de Brest se voit ainsi garantir une dotation totale de 21 013 834 € sur la période 2017-2020.

Unanimité du bureau de communauté

19. ZAE du Hellez (Plouguerneau) – Avis pour cession de terrains

La parcelle cadastrée CT 19, propriété de la commune de Plouguerneau en 2016 et située ZAE du Hellez, a fait l'objet d'une division foncière pour la création de deux lots à bâtir, d'une superficie de 2213 m² chacun, destinés à accueillir des activités artisanales, industrielles ou commerciales.

Le lot n°1, cadastrée CT 54 avait vocation à être vendu à Monsieur Sébastien ARZEL, charpentier de marine, comme décidé par le Conseil municipal du 29 septembre 2016.

Le lot n°2, cadastré CT 55, avait quant à lui vocation à accueillir la future cuisine scolaire municipale.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Pays des Abers est devenue compétente pour la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE ». A ce titre, la CCPA avait convenu de vendre la parcelle à M. Sébastien ARZEL dès lors qu'elle en aurait acquis la propriété

En octobre 2017, un contentieux est né sur le permis de construire de la SCI Maletima (société Embaljet) sur la parcelle CS 31 située sur la ZAE du Hellez.

Afin de permettre le maintien de la société Embaljet sur la commune de Plouguerneau, la municipalité a proposé à la société Embaljet de lui céder ses parcelles CT 54 et CT 55, au prix de 17,50 € HT le m², qui l'a accepté et à Monsieur Sébastien Arzel d'accepter de réaliser son projet sur une autre parcelle, ce qu'il a accepté.

Unanimité du bureau de communauté

20. Questions diverses

- Echanges sur l'opportunité d'organiser un séminaire à l'automne 2018
- Salon de l'habitat du Pays des Abers : position sur le principe d'une convention triennale entre l'association organisatrice, la commune de Bourg Blanc et la CCPA
- Politique de tarification de l'eau aux collectivités.